

Comment l'Etat se privatise de l'intérieur à petits pas

PAR LAURENT MAUDUIT
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 4 FÉVRIER 2020

Une rafale de nominations récentes, concernant la Caisse des dépôts, l'École nationale d'administration ou encore la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique font la part belle au privé. Emmanuel Macron poursuit méthodiquement son œuvre de destruction de l'État au profit de la finance.

Une rafale de nominations ont été rendues publiques ces derniers jours par le *Journal officiel*, qui n'ont guère fait de bruit. Concernant pêle-mêle la Caisse des dépôts et consignations (CDC), l'École nationale d'administration (ENA) ou encore la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), elles ont donné lieu, ici ou là, à quelques échos séparés, mais sans que quiconque voie de lien entre elles ni surtout n'y décèle le moindre danger.

Toutes ces nominations pourtant témoignent du processus de privatisation rampante de l'État qui s'est accéléré avec l'accession au pouvoir d'Emmanuel Macron.

Découvrons d'abord les personnes qui ont été promues, avant de décrypter ce que tous ces mouvements révèlent.

La première rafale de nominations a fait l'objet d'un arrêté du ministre des finances, Bruno Le Maire, en date du 21 janvier dernier, **arrêté qui a été publié le 31 janvier**. On y apprend que la nouvelle procédure de sélection des membres de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) est en route. Découlant de la loi du 22 mai 2019, **l'article L518-4 du Code monétaire et financier** prévoit en effet dans quelles conditions sont nommés à cette commission de surveillance de nombreux parlementaires, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Mais il prévoit aussi, en son huitième alinéa, que « *trois membres nommés par décret pris sur le rapport du ministre chargé de l'économie, choisis en raison de leurs compétences dans les domaines financier, comptable,*

économique ou juridique ou dans celui de la gestion et après avis public d'un comité dont la composition, fixée par décret en Conseil d'État, présente des garanties d'indépendance suffisantes ».

C'est donc la composition de ce comité que l'arrêté révèle. Or, c'est là qu'intervient la première surprise : sur les quatre personnes chargées de donner leur avis sur la composition de l'instance de supervision de l'immense institution financière qu'est la CDC, deux viennent du privé – ou plutôt font partie de cette caste de hauts fonctionnaires experts en pantouflage – et la troisième est vraisemblablement en conflit d'intérêts.



Ramon Fernandez.

Dans le lot, il y a d'abord Ramon Fernandez. Conseiller économique de Nicolas Sarkozy à l'Élysée au lendemain de la présidentielle de 2007, il occupe les fonctions de directeur du Trésor de mars 2009 jusqu'à juin 2014, avant de pantoufler chez Orange, dont il est le directeur général délégué depuis début 2016. Pourquoi une personne qui travaille désormais dans le privé, est-elle choisie pour peser sur la gouvernance de la plus puissante institution financière publique française ? La réponse coule de source : avec Emmanuel Macron, la frontière séparant l'intérêt général des appétits privés s'est effondrée et le privé

a souvent pris la main sur le public. Ce choix de Ramon Fernandez, pour un poste certes mineur, en est la dernière confirmation en date.



Stéphane Pallez.

La deuxième personne choisie est une autre ancienne du Trésor, Stéphane Pallez, qui a été au cabinet de Michel Sapin au début des années 1990, et qui est depuis novembre 2014 PDG de la Française des jeux, entreprise qui a été privatisée en novembre dernier. Cette deuxième nomination appelle donc les mêmes critiques que la première : le privé a pris barre sur le public.

La troisième personne nommée est Astrid Milsan, qui est, elle aussi, une ancienne du Trésor et qui officie actuellement à l'Autorité des marchés financiers (AMF), en qualité de secrétaire générale adjointe. Dans son cas, la critique est différente. On se demande bien pourquoi une responsable de l'AMF, le gendarme des marchés financiers, vient se mêler de la gouvernance de la CDC qui est elle-même un émetteur

sur les marchés financiers. Il y a donc là une autre forme de mélange des genres qui n'est franchement pas le bienvenu.



Astrid Milsan.

Ancien président de chambre à la Cour des comptes, Raoul Briet est chargé, lui, de présider ce comité.

Au passage, on peut relever que Ramon Fernandez, Stéphane Pallez et Astrid Milsan sont tous les trois issus du Trésor, la grande direction de Bercy qui est en guerre depuis des lustres contre la CDC et qui a toujours très mal supporté son indépendance. Ces trois nominations témoignent donc aussi du souhait de ce gouvernement de remettre en cause l'indépendance de la CDC.

En date du 22 janvier 2020, un deuxième arrêté, pris par Édouard Philippe, retient lui aussi l'attention, car s'il porte sur un enjeu tout aussi mineur, il ne rentre pas moins dans la même logique. Cet arrêté porte nomination au conseil d'administration de l'ENA : « *Par arrêté du premier ministre en date du 22 janvier 2020, est nommée membre titulaire du conseil d'administration de l'École nationale d'administration au titre des personnalités qualifiées en raison de leur expérience en matière de formation ou de gestion des ressources humaines, sur proposition du ministre chargé de la fonction publique : Mme Marie-Anne Barbat-Layani, secrétaire générale du ministère de l'économie et des*

finances, ministère de l'action et des comptes publics, en remplacement de Mme Mylène Orange-Louboutin.

»

Comme pour les autres nominations, on pourrait être enclin à ne pas y prêter trop d'attention, car cela porte sur des enjeux mineurs. La nomination d'une personne au sein du conseil d'administration, et par surcroît un conseil d'administration d'une école qu'Emmanuel Macron prétend vouloir supprimer, quelle importance ?



Marie-Anne Barbat-Layani. © FBF

Seulement voilà ! Toutes ces nominations rassemblées finissent par faire sens. C'est d'autant plus le cas, en l'occurrence, que Marianne Barbat-Layani fait partie de ces rétropantoufleurs qu'apprécie tant le chef de l'État, et dont il est lui-même le plus éminent représentant : ces hauts fonctionnaires qui sont partis s'enrichir dans le privé, le plus souvent dans la finance, et qui reviennent coloniser les sommets de l'État. Toujours pour le compte de la finance.

On se souvient ainsi que **Marie-Anne Barbat-Layani est emblématique des mœurs qui sévissent au ministère des finances** – les mœurs d'une petite oligarchie parisienne qui tient le haut du pavé dans la haute fonction publique ou dans la vie des affaires, et parfois des deux côtés alternativement. Née le 8 mai 1967, elle fait, à ses débuts, un parcours des plus classiques. Passée par l'École nationale d'administration (1993), elle rejoint aussitôt après la plus influente direction du ministère des finances,

celle du Trésor, avant de devenir attachée financière à la représentation de la France auprès de l'Union européenne, à Bruxelles.

Mais ensuite, son cheminement devient plus intéressant. Elle rejoint alternativement des cabinets ministériels de gauche puis de droite, pour mettre en œuvre des politiques qui sont censées être opposées. En 2000, elle est ainsi conseillère technique auprès de Christian Sautter, qui est alors pour une très courte période ministre des finances. Puis, quelques années plus tard, on la retrouve en 2010-2012 directrice adjointe du cabinet du premier ministre, François Fillon, en charge des questions économiques.

Une nomination inquiétante pour la HATVP

Avec des hauts fonctionnaires, toujours les mêmes, qui conseillent alternativement la gauche et la droite, allez vous étonner, ensuite, qu'il n'y ait plus guère de différence entre les politiques économiques d'un camp et de l'autre. C'est le propre de l'oligarchie : elle survit à toutes les alternances et peut défendre perpétuellement les mêmes intérêts.

Mais de l'époque de Christian Sautter jusqu'à celle de François Fillon, Marie-Anne Barbat-Layani n'est pas restée inoccupée. Entre ces deux fonctions, elle a fait une immersion dans le privé, de 2007 à 2010. Et où cela, précisément ? Dans une grande banque, évidemment. Et cela aussi est évidemment symbolique car, au fil des ans, la direction du Trésor, qui joue un rôle majeur dans la conduite des affaires économiques et financières françaises, est devenue une annexe des grandes banques privées et une caisse de résonance des puissants intérêts du lobby bancaire, lequel lobby se montre en retour généreux et embauche à tour de bras les figures connues de cette même direction. Pendant les trois années qui ont précédé son arrivée à Matignon, Marie-Anne Barbat-Layani a donc été directrice générale adjointe de la Fédération nationale du Crédit agricole.

Mais poursuivons. Si le parcours de notre haute fonctionnaire retient l'attention, c'est aussi à cause de la suite de sa carrière. Par un décret du président de la République, Nicolas Sarkozy, en date du 8 mai 2012 – **on peut le consulter ici** –, elle « est nommée

inspectrice générale des finances ». Cette nomination est légale, certes, mais doublement stupéfiante. Car pour pouvoir être nommée inspectrice générale des finances, une haute fonctionnaire doit avoir au moins 45 ans. Or, dans le cas de Marie-Anne Barbat-Layani, la règle était embarrassante car son 45^e anniversaire tombait précisément le 8 mai 2012, soit deux jours après le second tour de l'élection présidentielle qui a vu la victoire de François Hollande sur... Nicolas Sarkozy.

Cela n'a pourtant pas gêné Nicolas Sarkozy, qui est resté en fonctions jusqu'à la cérémonie de passation des pouvoirs, le 15 mai. Loin d'expédier seulement les affaires courantes, il a donc aussi signé quelques décrets avantageant certains de ses proches. Parmi lesquels celui qui a permis à Marie-Anne Barbat-Layani de faire un grand pas dans sa carrière professionnelle.

Cette promotion de dernière minute surprend d'autant plus que les postes à l'Inspection générale des finances sont évidemment en nombre limité et que d'autres hauts fonctionnaires, qui avaient peut-être d'importants états de service à faire valoir, voulaient se mettre au service de l'intérêt général pour de longues années.

Oui, pour de longues années ! Car avec Marie-Anne Barbat-Layani, nous ne sommes toujours pas arrivés au bout de nos surprises. Lorsque l'on devient inspectrice des finances, il faut en effet attendre un an et demi pour devenir définitivement membre titulaire de ce grand corps de l'État. Et ce statut est une formidable protection : c'est la garantie d'un emploi à vie. Quand bien même déciderait-on de « pantoufler » dans le privé, on peut à tout moment revenir à l'Inspection en cas de pépin.

Or, nommée ric-rac à l'Inspection générale des finances, Marie-Anne Barbat-Layani y est restée pile 18 mois, pour en être titulaire. Par un nouveau décret en date du 15 novembre 2013 (*consultable ici*) du président de la République, devenu dans l'intervalle François Hollande, elle a donc été titularisée dans le grade d'inspectrice générale des finances à compter du 8 novembre précédent. Mais l'encre de ce décret

était à peine sèche que déjà la haute fonctionnaire faisait... ses valises ! Et c'est ainsi que le 10 décembre 2013, la Fédération bancaire française a annoncé par un communiqué (*il est ici*) que Marie-Anne Barbat-Layani devenait sa nouvelle directrice générale, à compter du 2 janvier 2014.

En clair, l'intéressée a juste attendu les délais de convenance, son titre d'inspectrice générale des finances en poche, pour sauter du train en marche et, abandonnant le service de l'intérêt général, passer dans le camp de la finance. Et là, elle a acquis très vite la réputation d'être dans le camp radical de la finance, dénonçant le laxisme de l'État à l'ombre duquel elle avait fait le début de sa carrière, ou la trop grande rigidité des règles sociales.

Et puis, pour finir, la patronne de la Fédération bancaire française abandonne son poste à l'automne dernier et est promue en novembre 2019 secrétaire générale des ministères économiques. Elle est donc très emblématique de **ce processus récent de privatisation des postes clefs de la République**, qui a connu quelques autres illustrations très symboliques, comme la promotion de l'ancien de BNP Paribas, François Villeroy de Galhau, au poste de gouverneur de la Banque de France ou de l'ancien patron de Generali France, Éric Lombard, au poste de directeur général de la CDC.

La promotion de Marie-Anne Barbat-Layani au conseil de l'ENA prend donc un sens très fort, à la veille de la réforme que doit connaître l'école : on devine par avance que la nouvelle formation de la haute fonction publique devra être organisée en consanguinité avec les cercles dominants de la finance.

Et puis, il y a encore **un troisième arrêté, en date du 29 janvier 2020** qui retient l'attention. On y découvre également que Frédéric Lavenir est nommé membre « de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), au titre du 6^o du II de l'article 19 de la loi n^o 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, à compter du 1^{er} février 2020 ». Or, l'intéressé fait aussi partie de la liste

de ces rétropantoufleurs qui ont le vent en poupe sous ce régime qui a organisé une totale porosité entre la sphère publique et la finance.

Ancien du Trésor, puis directeur adjoint du cabinet de Dominique Strauss-Kahn au ministère des finances, Frédéric Lavenir part faire fortune dans le privé en 2000, après que son mentor eut connu le déshonneur que l'on sait au Sofitel de New York. Après douze années passées à BNP Paribas, le voici qui revient en 2012 dans la sphère publique, en qualité de directeur général de CNP Assurances, l'une des filiales les plus importantes de la CDC, poste qu'il occupe jusqu'à la mi-2018. L'intéressé siège au même moment au comité de direction du groupe CDC.

Et c'est donc un champion des pantouflages et rétropantouflages qui va avoir son mot à dire à la HATVP sur la moralité et la légalité des pantouflages

à venir – puisque l'on sait que la commission de déontologie de la fonction publique a été supprimée et que la HATVP a récupéré ses missions. Cette dernière promotion est à la fois consternante et très inquiétante : elle peut laisser craindre que la HATVP n'assume pas cette mission. C'est en tout cas vraisemblablement l'arrière-pensée de cette nomination.

Certes, aucune de ces nominations, prises isolément, n'autorise à parler d'une privatisation de l'État, conduite de l'intérieur. Mais elles participent toutes d'un travail de sape, méthodique, continu, ininterrompu qui conduit à ce résultat. Avec à la manœuvre, Emmanuel Macron, le premier chef d'État privé...

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.